



Les Brèves du

SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

LICÉITÉ D'EURACTIEL et de COMPOSIUM : Les réponses de la Direction !

LA MISE EN CAUSE DES CONTRATS À FRAIS PRÉCOMPTÉS !

Pas un jour ne passe sans que des informations peu glorieuses viennent alimenter blogs ou forums pour dire, qu'AXA, à travers la commercialisation de ses contrats Euractiel et maintenant Composium serait... « hors la loi » !

*À plusieurs reprises **FO** avait déjà interpellé la Direction sur cette question importante. Le dilettantisme des réponses ne pouvait forcément que maintenir le doute.*

*C'est pourquoi Force Ouvrière, a exigé une réponse claire (**voir déclaration** 📄) et sans ambiguïté de la part de la Direction tant l'émoi dans le réseau salarié est vif !*

*Il est en effet, pour **FO**, inconcevable que les commerciaux, qui ont déjà assez de problèmes comme ça, aient à supporter ce genre de publicité et surtout le moindre risque dans l'exercice de leur profession.*

La Direction en réponse à notre intervention a donc précisé :

- ➡ **Que les contrats incriminés sont parfaitement conformes à la législation en vigueur.**
- ➡ **Que les commerciaux n'encourraient donc aucun risque à vendre ces contrats.**

Déclaration des élus FO au CCE de Septembre 2013

« Le 23 Aout dernier, MEDIAPART a mis en ligne un article intitulé : «Quand AXA se place au-dessus des lois».

Ce Billet affirme qu'AXA a commercialisé et commercialise des contrats à frais précomptés pourtant prohibés depuis 2007.

Il est clairement fait état de fraude et d'escroquerie.

Cette information est désormais reprise par de nombreux sites et notamment des sites à vocation économique.

Ces affirmations, comme vous pouvez l'imaginer, interpellent affectent et inquiètent les forces commerciales du Réseau Salariés

Force Ouvrière, a déjà interpellé en son temps la Direction sur ce sujet. Les réponses apportées, plutôt timides, sont de nature à maintenir le doute.

Nous considérons que les commerciaux ont besoin d'une réponse claire de la part de la Direction sur la licéité des contrats dont il est question.

C'est pourquoi Force Ouvrière souhaite, d'une part connaître la position précise de la Direction face à ces allégations plus que sérieuses, et d'autre part obtenir de l'Entreprise une garantie écrite afin d'assurer aux commerciaux de l'Entreprise qu'aucun d'entre eux ne sera inquiété pour avoir commercialisé les contrats incriminés que sont Euractiel et Composium. »

📄 Nous considérons que ces clarifications étaient nécessaires. Les engagements pris par la Direction figureront désormais noir sur blanc au Procès Verbal du CCE, en attendant la garantie écrite exigée par FO. Une circulaire rappelant ces engagements, serait, dans ces conditions... Plus qu'opportune !

APRÈS AVOIR OBTENU LA MISE EN PLACE DE LA SUBROGATION, PUIS MIS FIN À LA DISCRIMINATION D'ACCÈS AU RÉGIME PROFESSIONNEL DE PRÉVOYANCE POUR LES COMMERCIAUX NON-CADRES, FO S'ADRESSE À LA FFSA POUR QUE L'EMPLOYEUR MAINTIENNE LE SALAIRE DE TOUS, DÈS LE PREMIER JOUR D'ARRÊT DE TRAVAIL !



**Syndicat National des producteurs
d'Assurance Force Ouvrière**

Monsieur Daniel Vignaud
Secrétaire Général du SYNPA-FO
28, rue des petits Hôtels
75010 Paris

Paris le 13 Septembre 2013

**Fédération Française des Sociétés d'Assurances
Monsieur José Milano
Directeur des Affaires Sociales
26, boulevard Haussmann
75311 Paris**

Objet : Demande de négociation sur la Convention Collective Nationale du 27 mars 1972 des Producteurs Salariés de Base des sociétés d'assurances.

Demande de négociations sur la Convention Collective Nationale du 13 novembre 1967 des Échelons Intermédiaires des sociétés d'assurances.

Monsieur le directeur,

Notre organisation vous demande l'ouverture d'une négociation pour intégrer dans les deux conventions collectives mentionnées en objet une clause obligeant les employeurs à maintenir le salaire dès le 1^{er} jour d'arrêt de travail pour tous les salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté dans la profession.

Dans l'attente de l'ouverture de ces négociations, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de recevoir nos sentiments les plus cordiaux.

**Daniel VIGNAUD
Secrétaire Général**

LISTE DES DÉLÉGUÉS FORCE OUVRIÈRE PAGE 3

NOM, PRÉNOM	DÉPARTEMENT	TÉLÉPHONE	NOM, PRÉNOM	DÉPARTEMENT	TÉLÉPHONE
FILOMENA Mickael	O3	06 76 25 63 49	FERRARI Eric	O6	06 11 74 97 76
BONTHOUX Pierre	13	06 12 34 25 31	TURCAT Jean-Jacques	13	06 07 37 49 13
LUCCHINI Marc	20	06 11 89 25 17	BELMONTE Jean Pierre	34	06 48 64 00 30
MARTIN Patrick	69	06 64 36 91 97	MASSARD Gilles	69	06 12 22 62 13
BEYSSAC Frédéric	84	06 09 16 50 55	FESSARD Didier	8	06 89 86 80 64
HOXHA Dorina	21	06 86 64 32 79	NIKOUE Patrick	21	06 13 04 35 47
RAMOA Carlos	21	06 72 71 31 40	VIGNAUD Daniel	21	06 11 57 33 82
JACQUES James	55	06 73 95 86 96	MULLER Franck	55	06 11 74 97 76
BELHAOUAR Ferouz	59	06 79 18 30 35	BOUVART Romain	59	06 09 74 95 03
BRACAVAL Alexandre	59	06 33 56 56 27	FLAMENT Philippe	59	06 11 74 97 76
MALFOY Hervé	62	06 09 60 31 15	MARTIN Evelyne	62	06 51 04 94 22
PETIT Christian	62	06 89 52 22 31	HERRMANN Roland	67	06 32 77 79 16
RATSIAJETSINIMARO Dera	67	06 78 30 37 96	BISSAC Jean Pierre	80	03 22 94 35 94
GENSSE Philippe	80	06 79 82 92 34	GONTIER Daniel	80	06 77 19 66 98
PASQUIET Patrick	66	06 75 91 54 27	ROQUEBERT Colette	31	05 61 90 38 19
MORITZ Thierry	33	06 41 81 47 37	PERDUCAT Pascal	33	06 07 59 70 04
STAAL Hervé	33	06 87 29 21 85	DUCOS Muriel	65	05 62 96 25 90
HABAROU Marielle	65	06 10 32 32 45	OSZUST Jordi	65	06 76 82 73 95
CHAUX Pierre	87	06 20 95 79 06	BERGERAT Laurent	87	06 17 28 84 31
ALLAIN Thierry	29	06 81 78 81 82	TCHEUNKAM Bertrand	29	07 87 00 06 36
LE TIEC Philippe	35	06 21 03 06 76	BELLIOT Patrice	44	06 08 61 05 90
CHAUVIN Christine	44	06 10 96 50 95	RAHAMI Medhi	45	06 86 87 31 53
DITTIÈRE Patrice	49	06 07 73 70 96	MARANGONI Delki	50	02 33 05 82 61
PESCHE Alain	53	06 07 29 33 73	HERLEM Zakia	77	06 76 06 19 03
SCHWARTZ Laurent	77	06 85 68 62 52	MORNET Henri	93	01 48 97 08 39
ALTINDAG Hasan	93	06 08 53 27 89	FITOUSSI Eric	94	06 60 83 89 70

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Cotisations 2013

Inspecteurs : 172 €

EI : 162 €

EB : 132 €

Retraités : 98 €

Nom..... Prénom.....

.....@.....

Fait à.....le..... Signature.....

Adhésion à adresser à : Patrice DITTIÈRE 11, rue Adèle Considère – 49 320 BRISSAC QUINCÉ

SY.N.P.A.-F.O. 28, rue des Petits Hôtels 75010 Paris ☎ 01 48 01 91 91 Fax : 01 48 01 91 80